

CONSULTATION n° 2019-SPL-006

CONSULTATION

**Formations spécialisées pour le renforcement des
compétences sur l'accompagnement des projets
innovants des conseillers du ResO Innovation**

Date et heure limites de réception des offres :
6 mai 2019 à 00h00

AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE D'OCCITANIE

55, Avenue Louis Bréguet

CS 84008

31028 TOULOUSE cedex 4

SOMMAIRE

0 – Présentation de l'Agence Ad'Occ

1 – Présentation du ResO Innovation

2 – Thèmes pré-identifiés

3 – Résultats souhaités

4 – Organisation / Mise en oeuvre

5 - Critères de choix

6 - Pièces de l'offre

7 - Envoi des offres

8 - Renseignements administratifs et techniques

9 - Mode de règlement

10 - Confidentialité – Propriété intellectuelle

11 - Résiliation

12 – Litiges

0 – Présentation de l'Agence Ad'Occ

AD'OCC, l'Agence régionale de développement économique : accompagner les entreprises pour créer de l'emploi

AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée à chaque étape de leur vie : création, implantation, innovation, croissance, financement, export, transmission-reprise, tout en renforçant l'attractivité du territoire régional et l'attraction de talents.

L'agence est le bras armé de la Région en termes de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi. A ce titre, l'agence déploie les dispositifs de financement définis par la Région pour ancrer durablement l'emploi sur le territoire.

Avec AD'OCC, les entreprises régionales bénéficient d'un interlocuteur de proximité réactif, expert et efficace pour répondre à tous leurs besoins. L'offre d'accompagnement est complète : chaque porteur de projet doit pouvoir trouver une réponse et un accompagnement qui répondent à ses enjeux et objectifs de développement. L'action de l'agence est guidée par trois principes : agilité, simplicité et performance.

Avec plus de 170 collaborateurs (ingénieurs, chargés d'affaires spécialisés dans le management de l'innovation, l'ingénierie financière, l'aide à l'export, le marketing et la prospection) aux côtés des entrepreneurs, l'agence AD'OCC est principalement financée par la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée. Elle met son expertise stratégique à disposition des projets d'innovation, de croissance ou d'export des entreprises : financement, normes et réglementation, propriété intellectuelle et intelligence économique.

1 – Présentation du ResO Innovation

Dans le cadre de ses missions, Ad'Occ anime le Réseau Régional d'Innovation, qui rassemble 150 structures et environ 300 personnes sur l'ensemble du territoire de la région Occitanie. Tous sont chargés d'accompagner les entreprises sur l'innovation, depuis la détection des projets jusqu'à des expertises pointues sur des domaines spécifiques.

Les structures membres du réseau sont

- L'agence AdOcc, avec la DOI (Direction Opérationnelle Innovation), et la DOC (Croissance)
- Les chambres consulaires (CCI, Chambres de Métiers, Agriculture),
- Les incubateurs & pépinières,
- Le réseau de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire,
- Les PFT (Lycées techniques),
- Les Pôles de Compétitivité,
- Les centres techniques,
- Les organismes de recherche,
- etc...

Le réseau propose différents outils, formations et rencontres pour ses membres. Les formations du « ResO innovation » ont pour objectif de renforcer les compétences des conseillers sur l'accompagnement des projets innovants

La présente consultation a pour objectif de sélectionner des prestataires pour assurer des formations collectives pour le « ResO Innovation ».

Tout acteur économique peut répondre à un ou plusieurs thèmes, dont il précisera les numéros.

2 – Thèmes pré-identifiés

1. *Analyser la capacité d'un chef d'entreprise à porter un projet innovant, les axes d'accompagnement*
2. *Design / Design thinking*
3. *Stratégies d'entreprises et projets innovants*
4. *Créativité - culture innovation*
5. *Renforcer le potentiel d'innovation des entreprises, leur capacité à innover*
6. *Analyse financière des projets d'innovation*
7. *Gestion de projets innovants*
8. *Innovation, alliances stratégiques et partenariats commerciaux*
9. *Innovation & international*
10. *Innovation & nouveaux modèles économiques*
11. *Animation de collectifs d'entreprises innovantes*
12. *Accompagnement de l'innovation*

3 - Résultats souhaités

Notre objectif est double :

- Améliorer les compétences des conseillers en complétant leurs connaissances pratiques, outils et méthodes autour des thèmes proposés
- S'appuyer sur ces formations pour une meilleure interconnaissance des conseillers entre eux, à travers échanges et exercices collectifs concernant ces thèmes.

4 - Organisation / mise en œuvre

Les sessions seront réparties sur toute la Région Occitanie, principalement à Toulouse et Montpellier, mais parfois aussi dans d'autres villes du territoire.

Elles rassembleront entre 10 et 15 personnes par session. Une date limite sera fixée pour maintien ou annulation de chaque session.

L'animation ResO :

- Organisera la diffusion d'information auprès des membres du réseau,
- Gèrera la logistique : réservation de salle et du matériel associé, gestion des inscriptions, réservation du restaurant ; mais ne s'occupe pas de l'impression des supports pédagogiques
- Si besoin, recueillera les attentes des stagiaires et leur expérience plus ou moins avérée sur ce thème, entre une et deux semaines avant la date prévue, pour les transmettre au prestataire afin qu'il puisse les prendre en compte et adapter au mieux sa pédagogie au public présent. Il est possible à cette occasion d'interroger les participants pour obtenir des éléments utilisables lors de la session,
- Fournira la feuille de présence à faire signer aux participants,
- Fournira les questionnaires d'évaluation à distribuer et récupérer en fin de séance.

L'intervenant :

- Fournira sa proposition de contenu au format Word pour permettre son intégration à notre calendrier et sa diffusion dans le réseau,
- Précisera à l'animation ResO les informations qu'il souhaite recueillir des inscrits au moins trois semaines avant la séance,
- S'occupera de l'impression pour l'ensemble des participants des supports qui lui semblent nécessaires pour la séance,
- Veillera à ce que le logo ResO figure au moins une fois sur chaque document qu'il distribuera aux stagiaires,
- Se chargera de l'animation et de la pédagogie adaptée à la thématique et au public ;
- Fera obligatoirement signer la feuille de présence avant de la rendre à l'animation ResO,
- Fera remplir les questionnaires d'évaluation avant de les rendre à l'animation ResO.

5 - Critères de choix du prestataire

Le marché sera attribué au(x) candidat(s) présentant l'offre économique la plus avantageuse en fonction des critères suivants :

Qualité technique et méthodologique de l'offre globale

- Le contenu (clarté, originalité, utilité directe pour les conseillers, adaptation au contexte de nos actions) (Noté sur 25%)
- Les supports pédagogiques fournis, grilles d'analyse, ... (Noté sur 25%)
- Les références du ou des formateurs (interventions vers des publics similaires, si possible sur des thèmes proches) (Noté sur 10%)

Prix des prestations (Noté sur 40%)

- Le prix **par session** (pour info, tarif journalier maxi des prestataires choisis pour 2018 : 1600 €HT pour des journées complètes, hors déplacements)

Les prix seront fermes, non actualisables et établis aux conditions économiques du mois de Mars 2019. Les prix devront intégrer les temps de rencontres et les frais de missions et de déplacements, ils devront être garantis jusqu'au jour de livraison.

Après l'étude des dossiers, l'Agence pourra, si elle le souhaite solliciter une rencontre pour évaluer plus précisément chaque offre.

6 – Pièces de l'offre

Les pièces devant être remises sont les suivantes :

- Présentation du ou des intervenants pressentis, avec leurs références (formations déjà réalisées, publics concernés, en particulier pour des structures du réseau ou des réseaux d'autres régions) ;
- Résumé du contenu envisagé (entre une et deux pages) ;
- Durée de chaque session proposée (de un à deux jours maxi – sachant que **nous préférons les sessions sur une seule journée**)

Devis mentionnant le coût HT et **TTC par session**

Attention, les frais de conception ne sont pas pris en compte !

Le formateur devra également préciser explicitement si les frais de déplacements sont ou non inclus, et leur mode de calcul.

Le prestataire s'engage sur ses tarifs **jusqu'à fin 2020**.

Les candidats sont informés que l'agence Ad'Occ ne garantit aucun minimum de commande aux prestataires qui seront retenus.

Les prestations seront commandées au fur et à mesure des besoins en formation.

7– Envoi des offres

Les offres sont à transmettre au format numérique au plus tard pour la date et heure figurant en première page.

Offre à adresser à : reso-innovation@agence-adocc.com avec copie à marc.bigot@agence-adocc.com

8 - Renseignements administratifs et techniques

Des renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès de :

- Informations Techniques : reso-innovation@agence-adocc.com
- Informations administratives : Marc Bigot marc.bigot@agence-adocc.com

9 – Facturation - Mode de règlement

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement et sous réserve de la remise et l'acceptation des livrables.

Les factures seront à adresser à : Agence de Développement Économique d'Occitanie
55, Avenue Louis Bréguet
CS 84008
31028 Toulouse cedex 4

10 - Confidentialité et propriété intellectuelle

Confidentialité

Le titulaire qui, à l'occasion de l'exécution du marché, a reçu de l'Agence AD'OCC à titre confidentiel, des renseignements, documents ou d'éléments de toute nature, est tenu de maintenir la confidentialité attachée à cette communication.

Il ne doit divulguer aucune information qui résulte de l'exécution du marché ou pourrait parvenir à sa connaissance à l'occasion de celui-ci.

Il doit sans délai avertir L'Agence AD'OCC de toute violation à l'obligation de confidentialité ci-dessus.

Le titulaire doit informer ses sous-traitants des obligations de confidentialité et des mesures de sécurité qui s'imposent à lui pour l'exécution du marché. Il doit s'assurer du respect de ces obligations par ses sous-traitants.

Propriété intellectuelle

Le titulaire garantit être détenteur de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux créations qu'il serait amené à utiliser dans le cadre de la réalisation de la prestation ou avoir régularisé contractuellement l'utilisation et l'exploitation de droits de propriété intellectuelle dont il ne serait pas titulaire.

Le titulaire s'engage à céder à titre exclusif à L'Agence AD'OCC l'intégralité des droits patrimoniaux des œuvres réalisées à la demande de L'Agence AD'OCC et notamment les droits de reproduction, de représentation, d'adaptation pour tout support ou tout média (y compris Internet).

Le titulaire garantira à L'Agence AD'OCC la jouissance paisible des droits cédés notamment dans l'hypothèse où la création serait totalement ou partiellement le fait d'un ou de plusieurs de ses salariés.

La cession des droits de propriété intellectuelle est réalisée à titre exclusif au profit de L'Agence AD'OCC, laquelle n'aura néanmoins aucune obligation d'exploiter lesdits droits.

L'Agence AD'OCC aura l'entière liberté de protéger chacune des créations à son nom par un titre de propriété industrielle.

Le titulaire garantit L'Agence AD'OCC contre toutes les revendications des tiers relatives à l'exercice de leurs droits de propriété intellectuelle, de leurs droits voisins, de leurs droits de la personnalité, à l'occasion de l'exécution des prestations et de l'utilisation de leurs résultats, notamment pour l'exercice du droit.

11 - Résiliation

Le contrat pourra être résilié aux torts du titulaire en cas d'inexactitude ou de documents prouvant son irrégularité vis à vis des obligations sociales et fiscales et de l'absence de fourniture de ces documents après demande expresse de l'Agence AD'OCC.

12 – Litiges

En cas de controverse ou réclamation entre les parties au sujet de la présente étude, les parties tenteront dans un délai de 30 jours calendaires à partir de la naissance du litige, de régler ledit litige à l'amiable, le cas échéant en faisant préalablement appel à la médiation. En cas de litige persistant, une procédure sera engagée auprès du tribunal compétent de Toulouse.